

DECOUVERTE
DE LA **VIE**
PUBLIQUE

2^e édition

Relations internationales

Xavier Pacreau
Manon-Nour Tannous

En
+de 130
Questions
réponses

Relations internationales

2^e édition

Xavier Pacreau

*Maître de conférences en droit public,
membre du Centre de recherche sur les relations
entre les risques et le droit (C3RD) à la Faculté libre
de droit (FLD) de l'Université catholique de Lille
Chercheur associé au centre Thucydide
de l'Université Paris II, Panthéon-Assas
Juge assesseur représentant le HCR
à la Cour nationale du droit d'asile*

Manon-Nour Tannous

*Maîtresse de conférences HDR en science politique
à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (CRDT)
Chercheure associée à la chaire d'histoire contemporaine
du monde arabe au Collège de France et au Centre
Thucydide de l'Université Paris II, Panthéon-Assas
Rédactrice en chef de la revue Mondes arabes*

Déjà parus dans la collection

Découverte de la vie publique

L'aménagement du territoire

Frédéric Santamaria, 2025

Les institutions de la France. 5^e édition

Frank Baron et Manuel Delamarre, 2025

La protection sociale. 3^e édition

Gilles Nezosi, 2024

Droit des libertés fondamentales

Paul Le Calvé, 2024

Le système électoral. Fonctionnement et enjeux du vote

Mathieu Mugnier, 2024

Les collectivités territoriales et la décentralisation. 13^e édition

Michel Verpeaux et Christine Rimbault, 2024

Finances locales

Franck Waserman, 2024

La justice. Organisation – Institutions – Fonctionnement. 4^e édition

Nicolas Braconnay, 2023

Finances publiques. 10^e édition

Franck Waserman, 2023

Institutions et droit de l'environnement

Cécile Regourd, Christine Rimbault et Michel Verpeaux, 2023

« En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© **Direction de l'information légale et administrative**, Paris, 2025

ISBN : 978-2-11-174142-3

La collection **Découverte** de la vie publique

Découverte de la vie publique est une collection des éditions de la Documentation française qui a pour vocation de présenter, de façon à la fois pédagogique et rigoureuse, le fonctionnement des institutions et de la vie publique en France principalement.

Pédagogique, car les textes sont élaborés par des spécialistes ayant une expérience de l'enseignement, mais aussi parce que chaque thème est traité sous forme de questions-réponses afin de le rendre plus accessible. Tous les mots ou expressions techniques sont explicités.

Rigoureuse, car le sujet abordé est traité de la façon la plus complète possible. Des encadrés portant sur des points plus spécifiques complètent d'ailleurs les questions-réponses.

Chaque ouvrage se décline donc en plusieurs chapitres composés de questions-réponses et d'encadrés, complétés parfois par des schémas. La table des matières, récapitulant la liste des questions-réponses (lesquelles sont numérotées, pour en faciliter le repérage) et des encadrés, permet de se retrouver rapidement dans l'ouvrage.

Nous vous invitons à enrichir vos connaissances en consultant le site gratuit d'information Vie-publique.fr dédié à l'actualité des politiques publiques et au fonctionnement des institutions.



Sommaire

CHAPITRE 1

Comprendre les relations internationales	7
Le système international : théories et enjeux	7
Les caractéristiques du système international contemporain	23

CHAPITRE 2

Les acteurs du système international	37
Les États	37
Les organisations internationales	40
ONG et firmes multinationales	52
Autres acteurs transnationaux	57

CHAPITRE 3

Le droit international	65
L'État, un acteur toujours central des relations internationales	65
Organiser la coopération internationale	77

CHAPITRE 4

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales	93
Les principes de la sécurité internationale	93
Maintenir et rétablir la paix	107

CHAPITRE 5

Le système économique international	123
Système de Bretton Woods : FMI et Banque mondiale	123
Le commerce international et sa régulation	131
Aspects monétaires et financiers de la mondialisation	146

CHAPITRE 6

La protection des droits de l'homme	153
Les instruments internationaux de protection des droits de l'homme	153
Les droits de l'homme dans les relations internationales aujourd'hui	167

CHAPITRE 7

La protection internationale de l'environnement	179
L'environnement, un enjeu global	179
Les instruments internationaux de la protection de l'environnement	196

CHAPITRE 8

L'aide publique au développement	209
Acteurs et moyens de l'aide publique au développement	209
Les priorités de l'aide publique au développement	216

ANNEXES

Fiches. Les principales zones de conflits dans le monde en 2024-2025	225
Sélection bibliographique	232
Listes des principaux sigles utilisés	238
Table des matières	239

CHAPITRE 1

Comprendre les relations internationales

Le système international : théories et enjeux

1 Qu'est-ce que l'étude des relations internationales ?

Comprendre l'étude des relations internationales impose de saisir leur émergence en tant que discipline. Les relations internationales sont marquées par une double caractéristique.

► Tout d'abord, leur statut transdisciplinaire en fait ce que l'on appelle parfois une « **discipline-carrefour** ». En effet, si les relations internationales apparaissent comme une sous-spécialisation de la science politique, leurs objets – initialement, les relations entre les États – ont d'abord été étudiés *via* l'histoire, le droit, puis l'économie politique, la géographie, la philosophie ou la sociologie. Certains internationalistes expliquent qu'il s'agit d'une discipline récente, une néodiscipline, devant fixer son périmètre et ses limites avec les disciplines proches.

► Ensuite, les relations internationales sont marquées par leur **origine anglo-saxonne** : britannique à l'issue de la Première Guerre mondiale, puis américaine après 1945. Désignant le rôle des États-Unis dans la construction de ce champ comme discipline à part entière, mais également dans la définition des grands débats la structurant, le politiste Stanley Hoffmann (1928-2015) a parlé, en 1977, d'« American social science » (« science sociale américaine » – *Dædalus*, n° 3).

Ainsi, elle a été dominée selon les époques par l'analyse de la **guerre** et de ses facteurs, ou bien de la **coopération** et de

ses ressorts. Le contexte international semble dicter à la fois les problématiques considérées comme centrales et l'éventail des solutions proposées. Par exemple, la sortie du premier conflit mondial voit se multiplier les études sur l'obtention de la paix par le droit. À l'inverse, le monde bipolaire de la Guerre froide (1945-1989) a inspiré de nombreux travaux sur les attributs et les emplois de la puissance étatique. Ce stato-centrisme a ensuite été remis en cause :

- d'une part, par l'étude des phénomènes transnationaux (mondialisation économique, migrations, religions, questions environnementales), mobilisant des acteurs divers ;
- d'autre part, par l'expérience des limites de la puissance, notamment au moment de la guerre du Vietnam (1961-1975) ou, à partir du 11 septembre 2001, face au phénomène terroriste.

Aussi, les relations internationales seraient définies comme les relations entre membres de sociétés – et non pas seulement d'États – distinctes.

► Enfin, les relations internationales ont été **critiquées** comme étant trop centrées et pensées par le monde occidental, peinant à intégrer des approches non occidentales. Cela pose la question de l'existence de traditions nationales (ou culturelles) distinctes et cohérentes, et donc de savoir si les relations internationales sont une science « universelle ».

2 Que signifie la notion de système international ?

La notion de système international repose sur le présupposé que **la scène internationale serait structurée**, malgré son caractère anarchique. Il est de coutume de parler de système westphalien, depuis les traités de 1648 qui marquent la naissance de l'Europe politique moderne, ce terme désignant des relations égalitaires entre États et donc un système décentralisé. Mais on trouve des formes de « systèmes internationaux » dès l'Antiquité et dans diverses régions du monde – Mésopotamie, Amérique latine, etc. – caractérisées

par la distinction entre l'ordre interne et la mise en place de relations avec d'autres entités.

► D'un point de vue théorique, le politiste et philosophe Raymond Aron (1905-1983) définit le système international comme « l'ensemble constitué par des unités politiques qui entretiennent les unes avec les autres des relations régulières et qui sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale » (*Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1962). Cette définition a le mérite de souligner la **dimension interactionnelle des relations internationales** : le système est alors défini par des phénomènes de compétition (guerre), de coopération (diplomatie) et, plus généralement, d'interdépendance, impliquant pour un État la prise en compte du comportement des autres États dans la définition de sa propre politique.

Plusieurs tentatives ont alors consisté à proposer des classifications. Empruntant à Panayis Papaligouras (1917-1993), R. Aron distingue les systèmes internationaux homogènes – dans lesquels les États obéissent à une même conception de la politique – et hétérogènes – lorsqu'ils se réclament de principes contradictoires. Une autre classification, plus descriptive, peut porter sur le nombre de puissances cherchant à structurer la scène internationale. On parle alors de système uni-, bi- ou multipolaire.

► Certains courants théoriques ont proposé des notions voisines. C'est le cas de l'École anglaise, qui parle de « **société internationale** », articulée autour de normes et d'institutions partagées.

► Quelques **critiques** ont cependant été émises. En particulier, l'expression de « système international » propose une analyse calquant la scène internationale sur les scènes nationales : or l'anarchie, caractéristique des relations internationales, montre les limites de ce parallélisme. Par ailleurs, la complexité des relations internationales incite à modérer une approche centrée sur les États, pour prendre en compte des acteurs non étatiques de plus en plus nombreux.

3 Qu'est-ce que la souveraineté en relations internationales ?

La notion de souveraineté – comme celle d'État – se situe à l'intersection entre les scènes interne et internationale.

► La **souveraineté interne** implique un principe de hiérarchie. Jean Bodin (1530-1596), en 1576, dans *Les Six livres de la République*, la définit comme la « puissance absolue et perpétuelle d'une République ». L'État n'est subordonné à aucune autre entité et n'est soumis qu'à sa propre volonté. Il exerce son autorité suprême sur une population et un territoire donnés. La souveraineté signifie donc indépendance, capacité à ne pas se voir imposer la volonté des autres (principe de non-ingérence), et liberté d'organisation interne. Mais, dans la pratique, les progrès du droit humanitaire ou des concepts comme celui de « Responsabilité de protéger » font de la souveraineté non seulement un droit, mais aussi un devoir de protection des individus ; à l'inverse, le devoir d'ingérence en cas de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence a été encouragé par l'Assemblée générale des Nations unies (cf. sa résolution A/RES/43/131 du 18 décembre 1988).

► La **souveraineté externe** repose sur le principe d'égalité entre les États, quelles que soient leur puissance effective, leurs ressources ou leur démographie, et donc indépendamment des inégalités de fait. On parle ainsi, dans la Charte des Nations unies (entrée en vigueur le 24 octobre 1945), d'« égalité souveraine » (art. 2, § 1). Cette égalité signifie aussi que les États ne sont soumis à aucune instance supérieure. Ils sont théoriquement subordonnés aux seules normes qu'ils ont eux-mêmes définies ou auxquelles ils ont consenti. Les relations internationales sont ainsi caractérisées par des relations horizontales entre des groupes politiques indépendants.

► Les relations internationales contemporaines ont par ailleurs vu le développement d'**organisations régionales**,

auxquelles peut être transféré un droit de décision, comme l'Union européenne. Cette évolution a conduit des auteurs tel Bertrand Badie à parler de « monde sans souveraineté » (cf. son ouvrage éponyme paru chez Fayard en 1999). Dénonçant une fiction de souveraineté, il choisit de parler de responsabilité partagée par différents acteurs – et non plus par les États uniquement – face aux défis mondiaux contemporains.

4 Que recouvre le mot « anarchie » en relations internationales ?

L'anarchie, au sens d'absence d'autorité, est souvent présentée comme le critère des relations internationales. Elle désigne la nature de ces relations, dans lesquelles il n'existe pas de gouvernement suprême, central, régulateur.

► Cette notion constitue par ailleurs un **point de départ à partir duquel divergent les différentes théories**. Cette anarchie est-elle définitive ou peut-on trouver des modes de régulation, par la force ou par le droit ?

► Les réalistes concluent de la structure anarchique que les relations internationales sont fondamentalement marquées par la **guerre**. Celle-ci est indépassable, les séquences de coopération ne pouvant être que temporaires ou cantonnées à des aires régionales. Faute d'un Léviathan – comme celui que le philosophe anglais Thomas Hobbes (1588-1679) avait décrit pour l'ordre interne –, les États sont en état de nature, en compétition perpétuelle. Pour Raymond Aron, les relations internationales sont ainsi « les seules, parmi toutes les relations sociales, qui admettent la violence comme normale » (*Revue française de science politique*, n° 5, octobre 1967).

Kenneth Waltz (1924-2013), un politologue américain cofondateur du courant néoréaliste, considère aussi que les systèmes politiques internes sont centralisés et hiérarchisés, alors que les systèmes internationaux sont décentralisés et anarchiques. Autrement dit, la société internationale est

aussi hétérogène que la société interne est homogène et soumise à une même loi.

► Pour les libéraux, l'anarchie peut à l'inverse être régulée par la **coopération**. On songe alors à la mise en place de relations commerciales régulières, d'organisations internationales ou autres modalités de règlement pacifique des différends.

Hedley Bull (1932-1985), théoricien australien de l'École anglaise, prolonge cette réflexion à travers la notion d'« anarchical society » (« société anarchique ») dans son ouvrage éponyme paru en 1977. Il englobe dans une même expression, d'une part, l'idée d'anarchie et donc de coexistence d'États souverains, et, d'autre part, un principe semblant la modérer : cette situation de fait n'empêche pas les États de se soumettre à des règles qu'ils ont intérêt à respecter. Il propose ainsi une synthèse entre désordre et socialisation.

5 Que recouvre la notion de puissance en relations internationales ?

La puissance est une notion centrale et structurante des relations internationales. Selon les courants, plus l'anarchie est considérée comme indépassable, plus la puissance est parée de vertus régulatrices (en concurrence avec le droit).

► La puissance est une capacité **traditionnellement liée à l'État**. Pour Raymond Aron, elle est « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités » (*Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1962). Le juriste Serge Sur (*Relations internationales*, Montchrestien, 2^e éd., 2000) la décline alors en une capacité positive (celle de faire ou de faire faire à d'autres) et négative (refuser de faire ou empêcher de faire). Il s'agit donc à la fois pour un État de pouvoir garantir sa liberté d'action, et d'être capable de peser sur le comportement des autres dans le sens de ses intérêts.

► La puissance est en outre définie comme une **interaction**. On retrouve cette idée chez Kenneth Waltz, pour

qui «un agent est d'autant plus puissant qu'il affecte les autres plus que ceux-ci ne l'affectent» (*Man, the State, and War*, Columbia University Press, 1959). Autrement dit, elle ne vaut pas dans l'absolu mais dans une situation donnée et pour une relation particulière. Selon l'adversaire et le contexte, une population dense ou un territoire vaste peuvent être soit un atout, soit une faiblesse. De même, les dépenses technologiques peuvent assurer une avance stratégique déterminante, ou au contraire peser sur le budget de l'État au point de le fragiliser. Cette approche dynamique de la puissance permet de saisir ses évolutions.

► Elle est enfin **multidimensionnelle**. La genèse des relations internationales a donné au concept de puissance une connotation d'abord militaire. Il y aurait donc une hiérarchie entre les différents éléments constitutifs de la puissance : militaire, démographique, géographique, économique, politique, culturelle, technologique... Pour les réalistes, ces différentes dimensions de la puissance s'additionnent, alors que d'autres auteurs défendent une vision plus cloisonnée au risque d'éclater et donc de diluer la notion. Ces derniers postulent qu'un acteur peut être dominant dans un secteur donné, sans l'être dans les autres. Cette position ne fait pas pour autant de lui un acteur doté de «la» puissance. L'économiste anglaise Susan Strange (1923-1998) propose quant à elle la notion de «structural power» («puissance structurelle»), distincte d'une puissance relationnelle, et se déclinant en matières sécuritaire, financière, productive et scientifique (*States and Markets*, Pinter Publishers, 1988).

Dans le contexte de guerres asymétriques, la prépondérance militaire est remise en cause, le recours à la force étant à la fois coûteux et incertain. Bertrand Badie parle ainsi de l'«impuissance de la puissance» (cf. son ouvrage éponyme paru chez Fayard en 2004). L'aspect économique de la puissance est quant à lui de plus en plus prégnant. On note enfin l'attention portée à ce que le spécialiste américain des relations internationales Joseph Nye (né en 1937) a appelé le «*soft power*», une expression désignant la capacité

d'attraction et à peser sur l'adoption de normes (*Bound to Lead : the Changing Nature of American Power*, Basic Books, 1990).

6 Quelles sont les grandes théories des relations internationales ?

Les approches réaliste, libérale et constructiviste sont les paradigmes (c'est-à-dire les modèles) dominants des relations internationales. À partir du critère de l'anarchie et à travers des propositions qui se veulent universelles, elles visent à identifier des régularités et à les comprendre.

► L'**approche réaliste** consiste à étudier la réalité telle qu'elle est. Aussi est-elle souvent décrite comme une théorie explicative, ne cherchant pas à influencer le cours des événements, mais à en analyser les causes. Inspirée de la lecture de *La Guerre du Péloponnèse* par l'historien athénien Thucydide (fin du ^{ve} siècle av. J.-C.), elle l'est également par un philosophe comme Thomas Hobbes, qui décrit l'état de nature comme une guerre de chacun contre chacun. La théorie réaliste calque cette vision d'une nature égoïste de l'homme sur les États en situation d'anarchie. La guerre est inévitable car la distribution et l'utilisation de la puissance sont le facteur principal des relations interétatiques. Ce courant devient dominant pendant la Guerre froide, apparaissant comme le plus pertinent pour expliquer le rapport de force entre les deux Grands (les États-Unis et l'Union soviétique).

Le spécialiste allemand de droit international Hans Morgenthau (1904-1980) a établi six principes du réalisme, parmi lesquels on retrouve la définition de l'intérêt national en termes de puissance. Il lui a pourtant été reproché de sous-estimer le rôle d'autres facteurs comme l'économie, ou d'autres acteurs que l'État, critiques auxquelles le néo-réalisme a tenté d'apporter des réponses.

► Pour les **libéraux**, le recours à la force n'est pas une fatalité. Postulant une interdépendance entre les États, ils

insistent sur le rôle formateur des normes, de la coopération et des institutions internationales. Cet apprentissage pourrait tempérer l'anarchie pour aboutir à la constitution d'une société internationale, ayant en partage un certain nombre de pratiques et d'intérêts communs. La coopération favoriserait dès lors la pacification des relations internationales, que la paix repose sur le libre-échange, comme chez Montesquieu, ou sur la diffusion du modèle républicain ou démocratique, en s'inspirant de Kant. Lié à son contexte d'émergence après la Première Guerre mondiale (création de la Société des Nations en 1919 et croyance dans les bienfaits du droit), cet objectif pacificateur fait que l'on qualifie la théorie libérale de « normative ». Enfin, inspirée de la philosophie libérale, elle prend en compte, outre les États et les organisations internationales, les individus.

► Bien que plus tardif, le **constructivisme**, considéré comme le troisième plus important courant de pensée, aborde les relations internationales comme n'importe quelles relations sociales. Pour ses auteurs, notamment les spécialistes des relations internationales américains Nicholas Onuf (né en 1941) et Alexander Wendt (né en 1958), la réalité est intersubjective, c'est-à-dire qu'elle dépend du sens que lui donnent les acteurs. Ainsi, plus que les rapports de puissance, ce sont les perceptions qui guident le comportement des États : autrement dit, l'intérêt national d'un État se construit en fonction de son identité, de la représentation qu'il se fait de lui-même et des autres, et de sa perception de son environnement. A. Wendt souligne ainsi qu'un acteur ne peut pas savoir ce qu'il veut avant de savoir qui il est. Quant aux normes, elles sont adoptées dès lors qu'elles apparaissent comme des attentes partagées.

7 Comment définir la sécurité ?

En 1952, le politiste suisse-américain Arnold Wolfers (1892-1968) a défini la sécurité comme « l'absence de menaces sur les valeurs centrales » ou, dans un sens plus subjectif,

l'absence de peur d'une attaque contre ces valeurs (*Political Science Quarterly*, n° 4, décembre 1952). L'interprétation de la sécurité peut alors différer en fonction de la nature de la menace.

► Longtemps, les études de sécurité se sont concentrées sur les **menaces militaires**, considérées comme les principaux risques pouvant affecter les États dans leur existence même. Pour les réalistes, les acteurs centraux sont les États, qui font de la recherche de sécurité une dimension centrale de leur politique. Le concept de sécurité est ainsi lié à celui de puissance.

On parle alors de « dilemme de sécurité » [« security dilemma », selon les termes du spécialiste américain des relations internationales John Herz (1908-2005), dans *World Politics*, n° 2, janvier 1950], pour désigner l'acquisition de puissance destinée à se protéger des autres, celle-là apparaissant toutefois comme une menace pour ces derniers, qui à leur tour cherchent à accroître leurs propres capacités. L'incertitude sur les intentions de l'autre peut ainsi expliquer la course aux armements. Des communautés ou régimes de sécurité peuvent atténuer ce phénomène : composés d'États partageant une même perception des menaces et considérant que les réponses à y apporter sont collectives, ces régimes de sécurité prennent souvent place à des échelles régionales.

► Ce référent stato-centré a toutefois été remis en cause, tant en théorie que dans des documents plus opérationnels. Un **courant critique** fait valoir le fait que l'État ne doit pas être l'objet de la sécurité mais celui qui l'assure, pour les individus. Si l'on prolonge la logique, l'État n'est pas toujours la solution à la sécurité, il peut lui-même être une menace, comme le montre l'émergence de la notion de « Responsabilité de protéger ».

► En pratique, la sécurité est au cœur du dispositif onusien, le **Conseil de sécurité** étant responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Là aussi, la définition s'est élargie aux notions de sécurité économique (accès aux ressources), environnementale ou de sécurité humaine. Cette

dernière, née dans les années 1990, consiste à replacer l'individu au centre, comme sujet ultime de la sécurité. Il s'agit d'assurer les moyens de subsistance aux plus vulnérables mais surtout de garantir leur dignité.

8 Qu'est-ce qu'un condominium ?

Un condominium est un territoire sur lequel deux puissances exercent conjointement une souveraineté. Tel fut le cas du Soudan, co-administré par le Royaume-Uni et l'Égypte, de 1899 à 1956. On parle aussi de condominium franco-britannique sur les Nouvelles-Hébrides (actuel Vanuatu), de 1906 à leur indépendance, en 1980. La gestion partagée est alors marquée par la rivalité entre les puissances coloniales.

► Par extension, il arrive de parler de condominium dans le contexte de la **Guerre froide** : on parle alors de « condominium américano-soviétique », pour souligner le fait que les deux superpuissances gèrent ensemble la scène internationale. Cette formule désigne la présence de deux systèmes politiques concurrents mais repose sur la conviction qu'ils doivent coexister. On peut relever des signes de cette entente lorsqu'il s'agit d'éviter que des crises locales ne dégénèrent ou ne compromettent l'équilibre international (exemple de la guerre israélo-arabe de 1973). On en trouve aussi dans le domaine du désarmement, avec, en 1968, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et, quatre ans plus tard, celui limitant les armements stratégiques offensifs.

► Dans ce sens élargi, le terme devient un quasi-synonyme de **duopole**. Il ne vise pas à mettre l'accent sur les rivalités qui peuvent exister entre deux pays, mais à décrire voire à dénoncer leurs prétentions hégémoniques communes. Ces critiques d'un condominium trop pesant ont pu être formulées par les pays du Tiers-Monde ou par des puissances moyennes comme la France, qui déplorait que les deux Grands s'accordent sur les décisions sans consulter leurs partenaires, par exemple pour administrer, entre 1945 et 1949, l'Allemagne vaincue.

► Le terme « condominium » ressurgit **plus récemment**, par exemple pour décrire un retour au schéma de Guerre froide avec les États-Unis et la Russie. Dans ce cas, on retrouve l'idée de compétition et celle de partage du monde.

9 Qu'est-ce que l'impérialisme ?

L'impérialisme désigne un processus de contrôle ou de domination d'une entité sur d'autres populations ou territoires. Il est lié à la notion d'Empire, forme d'organisation politique née dans l'Antiquité.

► Historiquement, l'impérialisme désigne notamment la politique d'expansion militaire des États européens à travers la **conquête coloniale**. La notion d'impérialisme a en effet été développée par l'économiste anglais John Atkinson Hobson (1858-1940) qui, dans son livre *Imperialism. A Study* (1902), critiquait la politique britannique. Cet impérialisme ne repose plus sur une continuité territoriale, la différence entre métropole et colonies s'en trouvant accentuée.

► Mais **plusieurs phases** d'impérialisme peuvent être distinguées. Après les grandes découvertes du xvi^e siècle, nous pouvons retenir l'expansion des années 1880 aboutissant à la Conférence de Berlin de 1885 qui organise les prétentions territoriales en Afrique, ou l'attribution de mandats par la Société des Nations (SDN) pour répartir les territoires de l'Empire ottoman vaincu, à l'issue de la Première Guerre mondiale.

Souvent justifiés au nom d'une mission civilisatrice, les empires mènent en fait des politiques de prédation et d'exploitation des ressources des pays conquis. À ce titre, ils ont été combattus par des nationalismes menant aux indépendances.

► Dans son sens marxiste, l'impérialisme – soit le **partage du monde entre grandes puissances** – guide les relations internationales. Reliant expansion territoriale et système de production économique, Lénine fait de l'impérialisme le

stade suprême du capitalisme. L'exacerbation des tensions conduisant à la guerre en accentuerait les contradictions. Le sociologue norvégien Johan Galtung (1930-2024), revisitant la problématique de la domination à travers la proposition d'un monde composé de nations du centre et de nations de la périphérie, montre quant à lui que l'impérialisme ne s'appuie pas forcément sur une violence armée mais sur une violence structurelle.

► Aujourd'hui, l'impérialisme est connoté péjorativement en même temps qu'il semble s'être dilué : il n'est plus seulement territorial, mais désignerait une **hégémonie dans les domaines de l'économie, de la technologie ou de la culture**.

Le système westphalien et son affaiblissement

Le système westphalien tient son nom des traités de Westphalie de 1648 qui mettent fin à la guerre de Trente ans en Europe. Historiquement, ces accords ont permis l'**avènement de l'État moderne** comme forme d'organisation politique, au détriment de l'Empire, et en ont fait l'interface entre la scène interne et la scène internationale. Ils proposent ainsi une double conception de la souveraineté :

- l'État a une autorité exclusive sur son territoire et sa population, et personne ne peut s'immiscer dans ses affaires internes (souveraineté interne, principe vertical et hiérarchique) ;
- aucune autorité n'est supérieure aux États, et chacun d'entre eux reconnaît l'autre comme son égal (souveraineté externe, principe horizontal et égalitaire).

Une égalité juridique synonyme d'anarchie

Ces accords créent dès lors un ordre interétatique, marqué par l'**égalité juridique entre les États** et reposant sur l'**équilibre entre les puissances**. Né en Europe, ce modèle étatique s'est ensuite diffusé mondialement, notamment par le biais de la colonisation. Aussi ces principes sont-ils consacrés jusqu'à aujourd'hui par la Charte des Nations unies (adoptée le 26 juin 1945), qui affirme l'égalité souveraine entre les membres de l'Organisation (art. 2, § 1).

De l'égalité et de l'absence d'autorité supérieure découle en théorie une autre caractéristique : l'**anarchie**. Le système étant décentralisé,

les États sont en état de nature entre eux, et les relations interétatiques sont marquées par une compétition entre puissances. Mais le système westphalien conforte parallèlement l'établissement de relations régulières entre ces nouvelles entités, chaque État devant désormais prendre en compte le comportement des autres dans la conception de sa propre politique. Le Concert européen né du Congrès de Vienne de 1815, à l'issue des guerres napoléoniennes, confirme cette densification des interactions entre les États. Il initie d'ailleurs la création des premières organisations internationales, sur des questions techniques ou sectorielles (télégraphe, poste, navigation, etc.).

Bien plus tard, l'Onu promeut dès sa création l'**encadrement des comportements étatiques par le droit**. Cette volonté d'instituer des pratiques de concertation et de coopération vient modérer le caractère anarchique du système westphalien, sans priver les États de leurs prérogatives, puisqu'ils restent les acteurs de ce processus, et peuvent choisir de ne pas y participer.

Remise en cause de la centralité étatique

L'idée d'un « affaiblissement » du système westphalien consiste à souligner la **remise en cause de la centralité de l'État et l'effacement du principe frontalier**. Certains auteurs en relations internationales parlent ainsi d'ordre post-westphalien à partir des années 1970, notamment dans le contexte de mondialisation et de consolidation d'entités supranationales, comme l'Union européenne.

Dès 1972 (dans son ouvrage *World Society*, Cambridge University Press), le spécialiste australien des relations internationales John Burton (1915-2010) propose de remplacer le modèle prédominant des « boules de billards » conçu en 1962 (*Discord and Collaboration*, Johns Hopkins Press) par Arnold Wolfers (symbole d'un modèle des relations internationales uniquement faites d'**interactions entre les États**, entités fermées et uniformes qui s'entrechoquent) par la métaphore de la « toile d'araignée » (*cobweb model*). Partant de l'individu, il attire l'attention sur la multiplicité des échanges et flux transnationaux entre acteurs non étatiques. Il en conclut que le système international est désormais caractérisé par une interdépendance accrue entre les différents acteurs, et par la faible pertinence de la distinction entre scène interne et scène internationale.

Cette réflexion est prolongée par des auteurs attentifs aux dynamiques transnationales : il s'agit de réfléchir à la fois à la **multiplication des acteurs** à prendre en compte dans l'analyse des relations internationales, et à la **multiplicité des interactions** échappant à la logique des frontières.

Le politologue américain James Rosenau (1924-2011) estime ainsi que **la scène internationale fait l'objet d'une transformation profonde**, du fait de l'apparition de nouveaux acteurs aux prétentions internationales, des firmes multinationales aux gouvernements régionaux, en passant par les organisations terroristes. Dès 1979, dans son article « Le touriste et le terroriste ou les deux extrêmes du *continuum* transnational », il écrit : « Contrairement aux périodes antérieures au cours desquelles les affaires internationales étaient dans une très large mesure menées par un nombre relativement restreint d'États-nations, la période contemporaine a connu la multiplication par trois du nombre de pays, l'émergence d'une série impressionnante d'organisations internationales et supranationales composées de membres gouvernementaux et non gouvernementaux et l'avènement d'innombrables groupes infranationaux ; et tous ont des activités qui transcendent les frontières nationales et contribuent à l'addition ou au maintien de questions à l'ordre du jour planétaire » (*Études internationales*, n° 2, 1979). Sa conviction se renforce avec la chute du Mur de Berlin en 1989, qui invalide selon lui l'analyse du système international en termes de confrontations entre États.

La complexification de la scène internationale

En résulte une **complexification de la structure du système international**. Surtout, même s'ils restent les principaux acteurs de la scène internationale, les États font face à des allégeances concurrentes (que l'on songe par exemple aux revendications identitaires), d'où un déclin relatif de leur capacité à gouverner. Une évolution concomitante concerne la diversité des thèmes traités à l'échelle internationale : il ne s'agit plus essentiellement de problématiques sécuritaires ou militaires, mais de nouveaux sujets, dépassant le cadre étatique, tels que l'environnement, les migrations ou encore la redistribution des richesses, dans un contexte d'interdépendance croissante.

En France, Bertrand Badie postule, en 1995 (cf. son ouvrage *La Fin des territoires*, Fayard), **la fin des territoires westphaliens**, considérant

que le territoire, qui était à la base des rapports internationaux depuis l'époque moderne – dans un modèle où l'appartenance à un territoire fonde l'allégeance à un État et institue un ordre politique –, a perdu sa fonction régulatrice. Prenant place hors de tout ancrage territorial, les flux et réseaux transnationaux semblent ignorer les bornes de la souveraineté telles qu'héritées de 1648. Face à la multiplication d'acteurs agissant hors du cadre de la souveraineté (*sovereignty free*), l'État n'apparaît plus comme le (seul) niveau pertinent pour la résolution des problèmes. C'est la fin de son monopole. La gestion des rapports interétatiques par les grandes puissances se heurte en outre désormais aux prétentions des pays du Sud, dont l'émergence porte un dernier coup au système westphalien conceptualisé en Europe occidentale.

Enfin, parmi ces nouveaux acteurs figurent des **ONG** (organisations non gouvernementales) ou des **représentants des sociétés civiles**, dont l'engagement a notamment conduit les États à s'intéresser à la protection des civils hors de leur territoire. À l'issue de la Guerre froide, cet impératif a donné lieu à une nouvelle vision de la souveraineté apportant un changement substantiel par rapport aux traités de Westphalie : la règle de non-ingérence dans les affaires internes ne pourrait plus être évoquée dès lors que se déroulent sur le territoire dudit État des crimes et violations massives des droits de l'homme.

Résistances du système westphalien

L'idée d'un monde post-westphalien fait toutefois l'objet de **critiques**. Certains auteurs considèrent qu'une telle conception est le résultat d'une assimilation de la souveraineté au territoire, négligeant de prendre en compte celle-ci dans toutes ses dimensions. Pour ces auteurs, l'État n'aurait qu'à redéployer ses modalités d'action pour confirmer son rôle d'acteur central des relations internationales. Les États auraient en outre toujours eu à prendre en considération la porosité de leurs frontières. Ils continuent par ailleurs de structurer la scène internationale en étant les principaux acteurs des organisations internationales, des négociations (y compris celles consacrées à des phénomènes mondiaux, comme la lutte contre le réchauffement climatique) ou des coalitions militaires (parfois montées contre des acteurs transnationaux, comme les groupes terroristes).

Les États resteraient donc l'entité vers laquelle les citoyens se tournent pour concevoir des solutions aux problèmes internationaux. On pourrait avancer enfin que **l'attractivité de la forme étatique reste intacte**, sans modèle alternatif d'organisation politique. Le nombre d'États membres n'a cessé d'augmenter à l'Onu et, même concurrencée par d'autres sentiments d'appartenance, l'allégeance nationale reste plus importante par exemple que l'attachement à la construction européenne. Enfin, même des acteurs par définition transnationaux, comme les groupes djihadistes, ont pu se revendiquer à la fois de la forme étatique et d'un principe de territorialité, en revendiquant dès 2006 en Irak le nom d'« État islamique ».

Les caractéristiques du système international contemporain

10 Comment se caractérisait le système international entre 1945 et 1989 ?

- En 1945, la Seconde Guerre mondiale prend fin en Europe (avec la capitulation de l'Allemagne, le 8 mai) puis en Asie (avec celle du Japon, le 2 septembre). Face à l'effondrement de ces régions, **deux superpuissances s'affirment, les États-Unis et l'Union soviétique (URSS)**. À la suite de l'établissement d'un « rideau de fer » (expression forgée par Winston Churchill, Premier ministre britannique) sur l'Europe, chacune prend la tête d'un camp à partir de 1947 :
 - énoncée le 12 mars 1947, la doctrine Truman (du nom du président américain de 1945 à 1953) postule l'existence de deux mondes incompatibles : le monde libre et le bloc communiste ; une politique d'endiguement (*containment*), consistant à aider les pays menacés par l'expansion soviétique, est alors menée, à l'instar du Plan Marshall (1948-1952) en Europe ;
 - la doctrine Jdanov (du nom d'un membre du bureau politique du Parti communiste d'Union soviétique, 22 septembre 1947) y répond : se présentant comme pacifiste, l'URSS